

Vous travaillez dans l'habillement et la confection ? Votre salaire va augmenter !

Pourquoi votre salaire doit-il augmenter ?

Comme prévu par la convention concernant la **nouvelle classification des fonctions**, nous entrons dans la deuxième phase d'adaptation salariale qui est répartie sur 4 ans.

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

Il est prévu par la CCT que les salaires réels doivent être adaptés chaque année au 1^{er} décembre. Sur votre fiche de salaire de décembre, vous pouvez donc contrôler si vous avez reçu une augmentation.

À combien s'élève l'augmentation ? → Cela dépend de votre salaire !

1. Si votre salaire est basé sur les barèmes minimums du secteur :
Vous recevez alors $\frac{1}{4}$ de la différence entre les nouveaux barèmes (ci-dessous) et les précédents barèmes du 30/11/2014.
2. Vous ne recevez d'augmentation que si votre salaire est inférieur au barème augmenté (donc après l'adaptation du 1^{er} décembre 2015, du 1^{er} décembre 2016 ou du 1^{er} décembre 2017).

Quels sont les nouveaux salaires ?

1) Pour les ouvriers :

Catégorie salariale	
1	10,7558
2	10,8633
3	11,0806
4	11,4130

Votre Liberté
Votre Voix



Habillement et confection – CP 109

Catégorie salariale	
5	11,8695
6	12,4631
7	13,2108
8	14,1355
9	15,2665

! Votre salaire effectif peut donc être inférieur à ces barèmes, car ils doivent être atteints au plus tard le 1/12/2017

2) Pour les étudiants

Âge	Adaptations					
	Salaire de départ	1e adaptation	2e adaptation	3e adaptation	4e adaptation	5e adaptation
20	10,4331	10,7558				
19	10,1105	10,4331	10,7558			
18	9,7878	10,1105	10,4331	10,7558		
17	9,4651	9,7878	10,1105	10,4331	10,7558	
16	9,1424	9,4651	9,7878	10,1105	10,4331	10,7558

Attention : Pendant 6 mois maximum, les *débutants* peuvent être classés dans une catégorie en dessous de celle pour laquelle ils sont normalement engagés, à condition qu'une formation de 6

**Votre Liberté
Votre Voix**



Habillement et confection – CP 109

mois soit prévue pour qu'il puisse l'atteindre par la suite. Si aucune formation n'est prévue, ils ne peuvent être déclassés que pour 3 mois maximum.

2) Entreprise-fournisseurs à l'industrie automobile

! Ces salaires ne sont pas liés à la nouvelle classification des fonctions.

Groupe salaire	
1	11,2029
2	11,3836
3	11,752
4	12,3232
5	13,1255
6	14,1983
7	15,5978

Si vous avez des questions à ce sujet ou que vous n'avez pas eu d'adaptation alors que vous y aviez droit, n'hésitez pas à prendre contact avec votre délégué CGSLB ou votre secrétariat CGSLB.

Votre Liberté
Votre Voix

